



Conseil économique et social

Distr. générale
24 septembre 2014
Français
Original: anglais et français

Commission économique pour l'Europe

Comité d'administration de l'ADN

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)

Projet d'amendements au Règlement annexé à l'ADN

Additif

Corrigendum

Page 1, amendement au 1.1.3.3, premier alinéa

Au lieu de

Au premier alinéa, remplacer « bateaux, véhicules ou wagons transportés » par « bateaux, véhicules, wagons ou engins mobiles non routiers tels que définis dans l'article 2 de la directive 97/68/CE¹ transportés »

lire

Au premier tiret, remplacer « bateaux, véhicules ou wagons transportés, » par « bateaux, véhicules, wagons ou engins mobiles non routiers transportés¹, »
